

Délibération n°CA-2021-40

Formation de la commission spécialisée "développement d'outils numériques au profit des sapeurs-pompiers et des secours"

Membres élus ayant voix délibérative

En exercice : 23 Date de convocation : 24 août 2021
Présents : 21 Quorum fixé à 12 membres
Votants : 22
Procurations : 1

Résultats du vote :

Voix "pour" : 22
Voix "contre" : 0
Abstentions : 0

Titulaires	Présent	Excusé	A reçu pouvoir de
M Laurent BAILLY		X	
M. Benoît CORNU	X		
Mme Edwige EME	X		Mme M. PEQUIGNOT
Mme Marie-Claire FAIVRE	X		
M. Jean-Claude GAY	X		
Mme Martine PEQUIGNOT		X	
M. Bernard PIQUARD	X		
Mme Christelle RIGOLOT	X		
M. Yves KRATTINGER	X		
M. Jean-Jacques SOMBSTHAY	X		
Mme Isabelle ARNOULD	X		
M. Jean-Marie BERTIN	X		
M. Thierry BORDOT	X		
M. Thomas OUDOT	X		
Mme Carmen FRIQUET	X		
M. Frédéric BURGHARD	X		
M. Jean-Paul CARTERET	X		
M. Patrick GOUX	X		
M. Jérôme LALLEMAND	X		
M. Sylvain GUILLEMAIN	X		
Mme Marie BRETON	X		
M. Francis ABRY		X	
M. Gilles MARSOT	X		

Suppléants	Présent	Excusé
Mme Claudy CHAUVELOT-DUBAN		X
Mme Karine GUILLEREY		
M. Laurent SEGUIN		
Mme Sylvie COUTHERUT		
Mme Patricia FASSET		
M. Fernand BURKHALTER		X
Mme Véronique GRANDJEAN		
Mme Carole MICHEL		
Mme Sylvie MANIERE		
M. Dimitri DOUSSOT		
Mme Martine GAUTHERON		
Mme Corinne BONNARD		
Mme Isabelle GEHIN		
M. Michel RICHARD		
M. Hervé PULICANI		
Mme Corinne JEANPARIS		
Mme Christelle CLEMENT		
M. René ROBERT		
M. Jean-Claude TRAMESEL		
Mme Monique BOUCRY		
M. Régis PINOT		
M. Gabriel CHARBONNIER	X	
M. François LAURENT		

Membres élus ayant voix consultative

Titulaires	Présent	Excusé
CNE Maxime GERARD		X
SCH Stéphane GILLET	X	
LTN Michel TOURDOT	X	
ADC Laurent LAMARCHE	X	
M. Gilles VIENNET		X

Suppléants	Présent	Excusé
LTN Rodolphe TAILLARD	X	
ADC Dimitri AIME		
LTN Michaël COUROUX		
ADJ Françoise VALEUR		
Mme Muriel PEREUR		X

Membres de droit

	Présent	Excusé
Mme Fabienne BALUSSOU, préfète de la Haute-Saône	X	
M. le colonel Stéphane HELLEU, directeur du Service Départemental d'Incendie et de Secours de la Haute-Saône	X	
M. le commandant Richard VERGUET, président de l'Union Départementale des Sapeurs-Pompiers de la Haute-Saône	X	
M. le médecin lieutenant-colonel Florent NOËL, médecin-chef du Service de Santé et de Secours Médical des Sapeurs-Pompiers de la Haute-Saône		X

Etaient également présents

M. le colonel Ralph JESER, directeur départemental adjoint du Service Départemental d'Incendie et de Secours de la Haute-Saône
M. le lieutenant-colonel Franck BEL, chef d'état-major du Service Départemental d'Incendie et de Secours de la Haute-Saône
Mme Sylvie JUIN, chef du secrétariat de direction
Mme Estelle ROSSI, adjointe au chef du Groupement "Finances et Personnel" et cheffe du service "Paie et marchés publics"

L'an deux mille vingt et un, le sept septembre à quinze heures, les membres du conseil d'administration du Service Départemental d'Incendie et de Secours se sont réunis, en application des articles L1424-27 et L1424-28 du code général des collectivités territoriales, sur convocation et sous la présidence de Monsieur **Yves KRATTINGER**, président du service départemental d'incendie et de secours.

Cette séance s'est tenue à l'Hôtel du Département, espace Cassin.

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu le règlement intérieur du conseil d'administration adopté par délibération n°CA-2021-34 du 07 septembre 2021.

Après avoir entendu les précisions données par Monsieur **Yves KRATTINGER**, rapporteur de ce dossier, en ces termes :

Conformément au règlement intérieur du conseil d'administration du SDIS qu'il a été proposé d'adopter ce jour, le principe de formation de commission spécialisée a été acté.

Face au vieillissement du système d'accueil, de traitement et de diffusion de l'alerte du SDIS 70, aux difficultés de maintenance et de réparation, ainsi qu'aux questions de cybersécurité, il devient urgent d'anticiper une défaillance majeure d'un système de plus en plus obsolète, vulnérable et faillible.

Par ailleurs, le SDIS 70 est, comme tous les autres SDIS, impacté par la mise en place progressive du système national d'information et de commandement unifié "NexSIS 18-112".

Enfin, les sapeurs-pompiers volontaires de Haute-Saône ne disposent d'aucune application facilitant la conciliation de leur temps de vie avec leur engagement et leur disponibilité opérationnelle, contrairement à la plupart de leurs homologues dans les autres départements.

Aussi, il est proposé la mise en place, dès à présent, d'une commission spécialisée "développement d'outils numériques au profit des sapeurs-pompiers et des secours" chargée de :

- Piloter la refonte des systèmes d'information du SDIS destinés au traitement des alertes et à la gestion opérationnelle des moyens de secours ainsi que le développement de fonctionnalités visant à améliorer la performance opérationnelle du service et à faciliter les sapeurs-pompiers dans l'exercice de leur engagement, incluant l'échange, le partage et la conservation des données dans le respect des règles de confidentialité et de sécurité ;
- Suivre les recommandations du SDACR en matière de systèmes d'information ;
- Proposer au CASDIS les orientations stratégiques et budgétaires en matière de systèmes d'information et d'outils numériques destinés à améliorer le service rendu à la population et à faciliter l'engagement de sapeur-pompier et l'exercice des missions ;
- Suivre et évaluer les projets du SDIS qui touchent aux systèmes d'information et à leurs applications, à chacune de leurs étapes : études, conception, développement, déploiement, formation, exploitation, assistance, maintenance et entretien, gestion administrative et financière, etc... ;
- Piloter l'intégration du SDIS 70 au système national d'information et de commandement unifié "NexSIS 18-112" ;
- Suivre et décliner localement la politique nationale et les mesures déployées par l'Agence du numérique de la sécurité civile (ANSC).

Afin de réaliser les missions confiées à cette commission, il est proposé d'associer, s'ils en sont d'accord, les partenaires suivants :

- Le directeur de Haute-Saône numérique ;
- Le chef du SIDSIC – préfecture ;
- Le directeur du service informatique du conseil départemental ;

- Le chef du SAMU70 et du SAU GH70 (en ce qui concerne les relations numériques avec le GH70 ou le CRRA15-SAMU25).

Eu égard à ce qui a été précédemment exposé, il est proposé aux membres du conseil d'administration de former à effet immédiat, une commission spécialisée "développement d'outils numériques au profit des sapeurs-pompiers et des secours".

Décision

Les membres du conseil d'administration adoptent, **à l'unanimité**, la création à effet immédiat, d'une commission spécialisée "développement d'outils numériques au profit des sapeurs-pompiers et des secours" et en désignent, **à l'unanimité**, les membres, afin de constituer cette nouvelle commission telle qu'il suit :

Commission "développement d'outils numériques au profit des sapeurs-pompiers et des secours"	Composition
	<i>Président</i>
	Christelle RIGOLOT
	<i>Membres</i>
	Jérôme LALLEMAND
	Carmen FRIQUET
	Marie-Claire FAIVRE
	Gilles MARSOT
	Jean-Claude GAY

La composition de cette commission pourra être complétée avec le temps.

Le président du conseil d'administration,

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

070-287000012-20210907-CA-2021-40-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 17/09/2021

Affichage : 17/09/2021

Pour l'autorité compétente par délégation



Yves KRATTINGER